» Rendre invulnérable la patrie qui fait pour nous tant de sacrifices, assurer sa grandeur et sa sécurité; tel est le but que nous continuerons à poursuivre.

» La période que nous traversons est celle du labeur modeste, silencieux, infatigable ; préparation nécessaire aux tâches glorieuses qui peuvent incomber un jour à votre patriotisme.

» Pour mener à bien cette grande œuvre, j'ai besoin de votre dévouement à tous. Continuez donc, sous la haute direction de vos supérieurs, à fortifier vos cœurs dans le culte du devoir et l'amour du sacrifice. En devenant de bons soldats respectueux de la discipline, apprenez à devenir plus tard de bons citoyens, respectueux de la loi.

» C'est ainsi que nos travaux seront doublement utiles à l'armée et à la patrie.

» Au quartier général à Lille, le 24 juillet 1888.

» *Le général de division, commandant le 1er corps d'armée,*

» Signé : JAMONT. »

Doctorat ès-sciences. — Nous apprenons, avec le plus grand plaisir que M. Charles Maurice Fontaine, maire d'Attiches, fils de l'honorable M. Léon Maurice, vient de passer en Sorbonne, de la manière la plus brillante, sa thèse de docteur ès-sciences et a obtenu les félicitations des examinateurs.

M. Charles Maurice, qui est déjà docteur en médecine, fut un des élèves les plus brillants des Facultés de Médecine et des Sciences de l'Etat à Lille.

Cercle sténographique du Nord. — Le concours du 22 juillet 1888, à l'hôtel-de-Ville de Lille, a été très brillant dans les 4 sections :

1° Le concours de *calligraphie* sténographique avait amené 65 concurrents et 29 d'entre eux ont été jugés dignes du diplôme.

2° Le concours de *lecture* sténographique, plus difficile, a donné *six* lauréats sur 32 candidats.

3° Le concours de *vitesse* (50 mots à la minute) avait 31 concurrents et 10 de ceux-ci ont obtenu le diplôme.

4° Enfin sur 10 candidats au *diplôme supérieur* de l'Institut sténographique de Paris (100 mots et plus à la minute) *deux* ont mérité d'être présentés au bureau du cercle central pour l'obtention de ce diplôme.

Simplicité spiscopale. — Mardi matin, Mgr Hasley, archevêque de Cambrai, avait donné la confirmation dans l'église de La Madeleine.

Apprenant qu'un enfant de la paroisse n'avait pu, pour cause de maladie, accompagner ses camarades à l'église, et que M. l'abbé Desmarcheller lui avait, le matin, porté à domicile sa deuxième communion, Sa Grandeur résolut de se rendre chez le petit malade.

A 2 heures et demie de l'après-midi, Mgr Hasley arrivait chez le père de l'enfant, M. Levis, coiffeur, 13, rue de Gand, et administrait au jeune Levis le sacrement de la confirmation, au milieu d'un groupe d'amis et de voisins profondément émus.

Cette touchante cérémonie a produit, dans le quartier de la Madeleine, la meilleure impression.

Vraiment le prélat descendre de voiture à la porte d'une maison d'assez modeste apparence, un brave ouvrier dissit naïvement à côté de nous :

« A la bonne heure ! ch'ti-là, y n'est pas fière! »

L'appréciation était un peu familière en sa forme, mais elle partait du cœur et portait juste.

Les attaques nocturnes. — Malgré les nombreuses arrestations opérées par la police de Lille, les malfaiteurs continuent leurs exploits et voici que nous avons aujourd'hui à signaler deux attaques nocturnes dont l'une présente une gravité exceptionnelle:

Dimanche soir, vers neuf heures et demie, M. Victor Cambray, âgé de 25 ans, demeurant rue d'Esquermes, suivait la rue de Dunkerque pour retourner chez lui, quand, arrivé à mi-chemin, entre le pont de Canteleu et la porte de Dunkerque, il fut assailli par derrière par deux individus qui le saisirent par les bras et le terrassèrent brutalement. Comme il essayait de se relever, l'un de ses agresseurs le frappa violemment en plein visage d'un coup de poing américain. La malheureuse victime retomba la figure ensanglantée et incapable d'opposer aucune résistance aux deux gredins, qui en profitèrent pour lui enlever sa montre et sa chaine en or, après quoi ils détalèrent aux plus vite.

M. Cambray serait resté longtemps dans cet état si un passant ne l'avait aperçu et ne l'avait aidé à se transporter jusqu'au poste de police de la place Philippe-de-Girard, où M. le docteur Dhaine lui donna les premiers soins. La blessure reçue par M. Cambray est très grave et il est à craindre que le pauvre garçon ne perde les deux yeux. M. Desbant, commissaire de police du 5me arrondissement a ouvert une enquête sur cette grave affaire.

Dans la même nuit, vers une heure du matin, M. D..., qui passait dans la rue Colbert, a été attaqué, à hauteur de la rue des Stations, par plusieurs individus qui se sont rués sur lui et lui ont enlevé sa montre et sa chaine.

Quelques voisins attirés par le bruit ne tardèrent pas à accourir pour délivrer le malheureux; ce voyant, les dévaliseurs prirent la fuite. Dans sa précipitation, l'individu qui portait la chaine et la montre volée laissa tomber ces objets sur le pavé, où on les retrouva quelques instants après.

Deux élections législatives dans le Nord — Par décret inséré à l'*Officiel* de ce jour, le collége électoral du département du Nord est convoqué, pour le dimanche 19 août prochain, à l'effet d'élire deux députés, en remplacement de MM. I. Plichon, décédé, et le général Boulanger, démissionnaire.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du 24 juillet 1888

Présidence de M. FRANÇOIS MASUREL, juge

La responsabilité des transporteurs et des commissionnaires de transports.

L'audience de ce jour a été presqu'entièrement consacrée aux plaidoiries d'un long et important procès qui ne comportait pas moins de sept parties en cause : les débats, très intéressants d'ailleurs, ont porté sur une question de responsabilité des transporteurs et des commissionnaires de transports.

Voici les faits qui ont amené le procès. M. Mathon-Bertrand, de Roubaix, avait passé avec MM. Gondrand frères, une convention pour le transport de leurs laines des docks de Londres à Roubaix. Ces transports s'effectuaient par la voie de Terneuzen.

Dans la nuit du 11 au 12 octobre 1886, un incendie éclata dans une halle dépendant de la station de Terneuzen et parmi les balles de laines détruites par le feu, 69 appartenaient à M. Mathon-Bertrand. Le dommage a été évalué à 33,252 fr. 35 c. A qui incombe la charge de cette indemnité, telle est la question qui se pose.

Il faut ajouter que M. Mathon-Bertrand était assuré à un groupe de compagnies d'assurances maritimes composé de *La Sphère, l'Atlantique, l'Equateur et le Lloyd Français.*

C'est M. Mathon-Bertrand, propriétaire des laines incendiées, qui est, dans la cause, le demandeur au principal. Il a assigné en présence des quatre compagnies d'assurances désignées ci-dessus, MM. Gondrand frères, et il réclame une condamnation solidaire contre la compagnie de chemin de fer de Gand-Terneuzen, la compagnie d'assurances *Les Propriétaires Réunis*, MM. Vanysselstyn et Cie de Terneuzen et la compagnie de navigation à vapeur, James Little et Cie.

Ainsi qu'on le voit l'affaire est assez compliquée et a dû comporter des développements très étendus.

M. Mathon-Bertrand base son action contre MM. Gondrand frères sur l'art. 1784 du Code civil : « Ils (les voituriers) sont responsables de la perte et des avaries des choses qui leur sont confiées, à moins qu'ils prouvent qu'elles ont été perdues ou avariées par cas fortuit ou force majeure », et sur l'article 98 du Code de commerce qui établit la même responsabilité à moins qu'il y ait stipulation contraire.

En ce qui concerne les autres parties en cause, il invoque l'article 1994 du code de commerce « Le mandataire répond de celui qu'il s'est substitué dans la gestion... le mandant peut agir directement contre la personne que le mandataire s'est substituée; c'est donc à bon droit qu'il s'adresse à ceux qui ont servi d'intermédiaires dans l'exécution du contrat de transport passé avec MM. Gondrand frères.

Quant à la responsabilité, ajoute M. Mathon-Bertrand, qui incombe à MM. Gondrand, en vertu des articles 1784 et 98, elle reste entière parce que l'incendie ne constitue pas en lui-même un *cas de force majeure* et parce qu'il n'y a pas eu de *convention spéciale* venant détruire cette responsabilité.

C'est en vain, dit-il encore, que MM. Gondrand argueraient : 1° Qu'ils n'ont pas été chargés de soigner l'assurance, que par suite, les risques restaient à la charge du destinataire de la marchandise; 2° Que celui-ci a soigné lui même l'assurance, qu'il a été indemnisé par les compagnies, qu'il ne peut toucher deux fois et qu'il est donc sans intérêt au procès.

Sur la première objection ; que l'assurance n'ait pas été couverte ou bien qu'une police ait été souscrite par le destinataire, il n'en résulte pas que le transporteur soit dégagé des risques de route; en fait, les mots « sauf assurances » qui sont portés dans la lettre formant contrat indiquent simplement que le coût de l'assurance n'était pas compris dans le prix de transport.

Le Tribunal de Commerce de Bordeaux a décidé que « l'assurance faite par le déposant ne dégage pas la responsabilité du dépositaire, ou si que la Compagnie d'assurance, après avoir dédommagé le déposant, peut exercer son recours contre le dépositaire » et on peut assimiler le déposant au propriétaire de la marchandise déposée et le dépositaire au voiturier.

En second lieu MM. Gondrand frères ne sauraient se prévaloir d'une pol ce d'assurance passée par le propriétaire de la marchandise : « les conventions n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes » et ils ne prouvent pas que le propriétaire ait été complèment indemnisé.

L'intervention du groupe des Compagnies *La Sphère, l'Atlantique, l'Equateur* et le *Lloyd français* se justifie par l'article 1382 du code civil : « tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer. » L'assureur peut donc exercer son recours contre le tiers qui a occassionné l'avance et dès qu'il a indemnisé le propriétaire, il a le droit d'intervenir pour appuyer l'action.

Les conclusions posées par ces Compagnies sont, du reste, identiques à celles de M. Mathon-Bertrand et elles tendent à la condamnation de MM. Gondrand au paiement de l'année.

MM. Gondrand frères répondent d'abord à la demande de M. Mathon Bertrand. Cette action est irrécevable, prétendent-ils, parce que la perte est réparée : la présence même des Compagnies d'assurance dans l'instance prouve que l'indemnité a été reçue.

De plus, la demande n'est pas fondée ; les expressions « sauf assurance » portées sur la lettre formant contrat, signifient disent MM. Gondrand, « que nous n'acceptons ces risques qu'autant que nous serons chargés d'assurer ; la preuve que nous avons été affranchis de ces risques c'est qu'on ne nous a pas fait intervenir dans le règlement de sinistre. (*A suivre*).

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

En passant dernièrement sur la place du Trichon j'ai eu occasion d'admirer notre nouveau marché aux poissons, qui est considérablement augmenté, embelli, et même approfondi, puisqu'on l'a doté de caves spacieuses.

Ces messieurs les poissons n'ont certes pas à se plaindre et je suis sûr que, s'ils n'étaient muets, ils enverraient une députation aux promoteurs de cette utile construction pour les remercier de leur initiative.

Mais si la gent muette a droit d'être en liesse on n'en peut dire autant de la gent bavarde qui se compose de plaideurs, accusés, témoins, experts, greffiers, huissiers. Une ville de plus de cent mille âmes avoir pour temple de la Thémis populaire une salle où, (pardonnez-moi l'expression) on est serré comme des harengs ! Un de ces derniers jeudis je m'étais dirigé vers la salle du tribunal de simple police, avec l'intention, bien inoffensive d'ailleurs, d'un vieux célibataire qui passe son après-midi à écouter les propos des commères et goûte le bonheur de songer sur le banc où il est en sûreté au suave *mari magno* du vieux Lucrèce.

Mais combien je m'étais trompé. L'escalier étroit qui conduit au premier étage de l'Hôtel de Ville était absolument bondé. Imaginez-vous, monsieur le Directeur, que la salle du tribunal étant trop petite, le chapeletdes témoins et des plaideurs s'égrène tout le long des escaliers et déborde jusque sur le trottoir. J'ai reçu d'un huissier de service la confidence qu'il avait une laryngite, tous les vendredis, tant il lui fallait crier, le jeudi, dans la salle du tribunal, dans l'antichambre, sur la grand'place, en appelant les noms des prévenus et des témoins.

Bien plus, j'ai eu le cœur ému (quoique célibataire, j'ai quelquefois le cœur sensible) en voyant se lamenter des personnes malheureusement trop nombreuses condamnées par défaut. Malgré l'écho des escaliers, on n'entend pas toujours son nom, quand on est sur la Grand'-Place à attendre Enfin, scandale épouvantable dans ce temple de la justice, on m'a dit qu'il ne se passait pas d'audiences du tribunal de simple police sans qu'on n'entève, grâce à la promiscuité, deux ou trois porte-monnaies. Je passe, bien entendu, les personnes qui tombent faibles, lante d'air et la nécessité, dans laquelle on se trouvera forcément, si pareil état de chose continue, d'établir dans le temple de Thèmis, un asile pour Esculape.

Tourcoing qui est loin d'égaler par le nombre des affaires l'importance du Tribunal de police de Roubaix a une salle d'audience spacieuse, large, élevée, où tous les inconvénients de Roubaix signalés plus haut ne se produisent pas. Pour revenir au marché au poisson qui fut le point de départ de ma digression, ne croyez-vous pas, M. le Directeur, que les justiciables sont en tous points aussi dignes d'intérêt que les poissons ?

Recevez, M. le Directeur, le témoignage de ma considération distinguée.

UN VIEUX CÉLIBATAIRE,
lecteur assidu de votre estimable journal.

PETITE CORRESPONDANCE

A un intéressé. — Oui. Ecrire à M. le maire.

L'ENTRÉE DU GÉNÉRAL JAMONT A LILLE

M. le général Jamont, le nouveau commandant en chef du 1er corps d'armée, a fait aujourd'hui, ainsi que nous l'avions annoncé son entrée officielle à Lille.

Cette cérémonie militaire toujours si imposante a été fort belle et avait attiré, dans les rues suivies par le général et son escorte une foule immense.

Dans les rues

Dès onze heures et demi du matin, la ville avait presque revêtu un aspect de fête; des quartiers les plus éloignés on se dirigeait, en groupes compactes vers la gare du Nord et la Grande-Place, pour jouir du spectacle si attrayant de cette fête militaire.

On entend de tous les côtés, battreles tambours, résonner les fanfares, jouer les musiques; ce sont les troupes qui doivent former la haie sur le parcours que le général Jamont suivra pour se rendre de la gare au quartier-général.

Position des troupes

A midi chaque corps avait pris position. Sur la place de la Gare, à gauche, l'état-major à cheval, les gendarmes à cheval et un peloton du 19e chasseurs, devant servir d'escorte au général en chef.

A droite, les sapeurs-pompiers et leur fanfare.

Puis, s'échelonnant dans la rue de la Gare, les canonniers sédentaires, sous les ordres du commandant Ovigneur, musique en tête; les généraux Morand, commandant la 1re division et Frélaut, commandant la brigade d'infanterie, et les officiers d'ordonnance; le 16e bataillon de chasseurs à pied commandant en tête avec leur fanfare.

Sur la Grande-Place, le 19e régiment de chasseurs à cheval, colonel M. de Coniac, en deux divisions massées, l'une devant la Grand'Garde, l'autre devant la rangée des cafés.

Le 43e de ligne, colonel de Ricourart-l'Hérouville, occupait toute la rue Esquermoise et une partie de la rue Royale ; la musique stationnait au coin des rues Nationale et Esquermoise.

Enfin, rue Royale, le 1er escadron du train des équipages, commandant M. Giafferi, et rue Négrier, la 1re section d'infirmiers militaires d'ouvriers et commis d'administration.

Le 1er bataillon d'artillerie de forteresse n'assistait pas à cette cérémonie; il avait dû quitter Lille ce matin, à quatre heures, pour se rendre à Calais aux écoles à feu.

Il serait inexact de dire que les troupes formaient la haie ; conformément au cérémonial prescrit par le service de place, elles étaient rangées en bataille sur la gauche du parcours.

Place de la Gare

Sur la place de la Gare, près du kiosque des tramways, nous apercevons M. le commissaire central et tous ses commissaires, dans leurs uniformes chamarés de broderies ; la police et la gendarmerie assuraient le service d'ordre et avaient peine à contenir la foule, qui se pressait sur les deux rangées de trottoirs ; la troupe avait détaché des factionnaires pour aider les agents et les gendarmes.

L'arrivée

A midi 12, (heure extérieure de la Gare), le général Jamont débouche à cheval sur la place de la Gare, suivi de son aide-de-camp.

Il est reçu par MM. les généraux Lévy, gouverneur de la place de Lille ; de Lagrange, sous-gouverneur ; de France, chef d'état-major du 1er corps, et le colonel de Germiny, sous-chef d'état-major.

Contrairement à l'attente général, le canon ne tonne pas ; le premier coup ne s'est fait entendre que lorsque le général en chef est arrivé à la hauteur du théâtre.

Le général Jamont salue rapidement l'état-major et s'avance au pas, suivi des généraux précités et d'un brillant état-major.

Le général

On admire sa belle prestance. C'est un homme à la figure martiale, de taille assez élevée, la moustache énergique, commençant à grisonner.

Excellent cavalier il monte une superbe jument bai-brun nommée *Julie* qu'il fait caracoler à merveille.

Devant les troupes

La musique des sapeurs pompiers fait entendre la *Marseillaise*, le général parcourt le front des troupes en saluant les chefs de corps et les étendards.

Les commandants de troupe et les officiers supérieurs saluent de l'épée ou du sabre. Les drapeaux et les étendards s'inclinent, les troupes présentent les armes.

Toutes les musiques se font successivement entendre.

L'escorte d'hônneur se compose de deux piquets de gendarmerie à cheval et deux pelotons du 19e chasseurs.

L'attitude de la foule

La multitude immense qui assiste à ce spectacle émotionnant paraît très sympathique, les démonstrations militaires de ce genre font toujours vibrer dans le cœur du français la fibre patriotique ; on se sent empoigné par la vue de notre armée si bien exercée, si disciplinée, si belle sous les armes, on s'élève au-dessus des sphères mesquines de la politique, on voit l'avenir sous une forme plus consolante et plus glorieuse.

Dans la rue de la Gare et sur la Grand'Place notamment, des cris très nombreux l'ont salué de: Vive l'armée! Vive le général !

Quelques opportunistes, s'ingéniant à introduire partout la politique, ont crié, sur la place de la Gare : Vive la République !

Les mêmes cris ont été proférés aux fenêtres de l'immeuble dont le rez-de-chaussée est occupé par la librairie du *Petit Nord*.

Mais ils n'ont rencontrés aucun écho et le public regardait même avec un véritable étonnement les auteurs de cette petite manifestation.

Devant l'hôtel du quartier général nous avons aussi entendu *quatre* personnes pas une de plus, crier : vive la Republique.

Le général Jamont est arrivé à midi 40 au quartier général.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 24 juillet 1888

Accident à la gare de Tourcoing-les-Francs

Le 25 octobre 1886, vers 3 heures 55 du soir, une manœuvre était executée à la gare de marchandises de Tourcoing les Francs, pour faire passer sur la voie de la halle, douze wagons qui se trouvaient placés en tête du train n° 2273. Or, sur cette voie de la halle, il y avait deux wagons vides qu'il fallait préalablement retirer et faire pénétrer sur la voie en cul-de-sac.

Au moment où poussés par deux hommes d'équipe, ces deux wagons se mettaient en mouvement vers les aiguilles, un charretier nommé François Catteau, employé de la maison Tiberghien frères, qui attendait le chargement de sa voiture, remarqua qu'ils roulaient rapidement vers la queue du train n° 2273. Dans le but d'éviter un choc, il se porta spontanément derrière ces wagons, pour enserrer le frein.

Il y était encore, quand le choc qu'il redoutait, se produisit et amena, par l'élasticité des tampons, un mouvement de recul. Renversé par ce recul, Catteau eut la jambe broyée et mourut le lendemain.

Sa veuve, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses cinq enfants mineurs, assigna la Compagnie du chemin de fer du Nord en 20,000 francs de dommages-intérêts. Un premier jugement du tribunal civil de Lille, en date du 4 novembre 1887, autorisa la demanderesse à prouver par témoins certains faits, notamment que la Compagnie avait à la gare un personnel insuffisant et que l'usage était de laisser les employés des manufactures qui conduisaient ou allaient prendre des marchandises, pénétrer dans l'enceinte, manœuvrer les wagons et aider, à l'occasion, le personnel insuffisant en faisant eux-mêmes fonctions d'hommes d'équipe.

Après enquête et contre-enquête, le tribunal a, par un second jugement du 15 mars dernier, condamné la Compagnie du Nord à 5.000 fr. de dommages-intérêts, avec intérêts judiciaires. Il décide que si Catteau a été imprudent en concourant volontairement à la manœuvre des wagons, la Compagnie, d'autre part, a méconnu ses devoirs en tolérant et provoquant, même pour son service, l'intervention des charretiers étrangers.

Le chemin de fer du Nord a interjeté appel et demande, par l'organe de Me Dubois, la réformation du jugement, tandis que Me Devimeux, au nom de l'intimée, sollicite sa confirmation.

Me Dubois ne s'est pas seulement fondé sur l'intervention spontanée de Catteau, le 25 octobre 1886; il a prétendu licite et autorisé par arrêté ministériel, pour les manœuvres, et sous la seule condition d'une surveillance spéciale, le concours prêté par des ouvriers étrangers a son administration.

En première instance, on aurait, en plaidoiries, distingué entre les manœuvres techniques et les manœuvres commerciales, en restreignant à ces dernières la possibilité de ce concours. La Compagnie s'efforçait de soutenir, à l'encontre de l'enquête, que cette intervention n'avait jamais lieu, à la gare de Tourcoing, pour les manœuvres techniques.

On entend par manœuvres techniques, la composition des trains et l'embranchement et le débranchement des wagons, lesquels s'opèrent avec l'aide de la locomotive, dite coucou qui stationne dans la gare, sans tender. Les manœuvres commerciales consistent dans le fait de pousser des wagons détachés des trains de les faire pivoter sur les plaques tournantes, et s'exécutent à bras d'homme.

L'affaire est en délibéré.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche 22 juillet a eu lieu, à Roubaix, la distribution du 3e grand concours national de la Fédération Roubaisienne.

Le siège fédéral, à l'Epeule, était littéralement rempli de colombophiles venus de toute part; Roubaix, Lille, Tourcoing, Croix, Mouveaux, Lannoy, Lys, Wattrelos, Leers, Hem, Fives, Marcq, Breucq, Willem etc. y étaient largement représentés.

A 7 heures moins quelques minutes le bureau se constitue comme suit : Président d'honneur, M. J. Willem; président, M. E. Weerts; vice-président, M. A. Draux; secrétaire-adjoint, M. J. Marcq.

A 7 heures, M. le président voulant prononcer quelques paroles, sonne et réclame vainement le silence des vainqueurs trop enthousiasmés.

Dans l'impossibilité de se faire entendre, il annonce la distribution des prix qui commence aussitôt.

Nous donnons ici le texte de l'allocution de M. Weerts :

« Messieurs, pour la troisième fois, nous allons avoir le plaisir de distribuer aux vainqueurs, les prix de notre Grand Concours National du 14 juillet; nous sommes heureux de constater, chaque année, l'accroissement du nombre des concurrents et l'empressement plus vif de la part des étrangers à la ville à y participer. En 1886, lors de notre premier Concours National, 1200 pigeons étaient lâchés en gare de Chantilly par notre convoyeur fédéral, M. Leman.

» L'an dernier nous en réunission environ deux mille; enfin, cette année, malgré les mauvais temps qui ont constamment régnés, pendant les semaines précédant le 14 juillet, empêchant tout entraînement sérieux de même que les désastreux concours de Creil du 8, etc., nous arrivons au chiffre important de près de 3.000.

» Il est vrai de dire qu'à part les mauvais temps, tout avait contribué à amener ce brillant résultat. D'abord, la bienveillante attention du Conseil municipal de Roubaix accordant un important subside, montrant toujours que tout ce qui touche à la gloire et à la prospérité de Roubaix lui est cher, que tout Roubaisien, petit ou grand, a sa part de sollicitude dans ses utilités comme dans ses plaisirs.

Aussi Messieurs en votre nom comme au mien ici lui dis-je, merci ! de généreux donateurs avaient envoyé de magnifiques objets que tous tous vainqueurs conserverez avec le plus légitime orgueil ; enfin les commissions civiles et militaires de la Fédération Roubaisienne s'étaient également dévouées par leurs superbes dons ainsi que dans l'accomplissement des multiples travaux que demandent ces grandes luttes colombophiles.

» Mais, Messieurs, si vous voulez me permettre d'exprimer ma conviction intime ce n'était pas principalement la multitude et la beauté de ces prix qui vous avaient attiré en aussi grand nombre, non certes, c'était, j'en suis certain, la même pensée qui vous faisait diriger dernièrement encore vers le grand concours national français de Lamothe, c'était le sentiment rayonnant de la Patrie, que nous avions touché dans vos cœurs et là est la véritable cause de notre succès, car la Patrie nous sera toujours chère et son nom ne sera jamais évoqué en vous sans vous faire tressaillir. Eh bien, tressaillez, Messieurs, car je crie : Vive Roubaix ! vive la France ! »

PRIX D'EXCELLENCE. — Don de M. J. Lagache, maire de la ville de Roubaix, vase en bronze, à M. Honoré, rue de la Maquellerie, Roubaix. — Don de M. Largillière, conseiller général du Nord, vase Japon et bronze, à M. Pipart, de Lys. — Don de M. Victor Vaissier, conseiller municipal de Roubaix, guerrier bronze, à M. Lepers, de Leers. — Don de M. Varasse, maire de Mouveaux, médaille, à M. Deroubaix, de Leers. — Don de la commission de l'organisation militaire fédérale, arme, à M. Carlier, de Mouveaux. — Don de la commission civile fédérale (au plus beau résultat), service à découper, à M. Wanin, de Roubaix.

Dons de la Fédération Roubaisienne, le médaille argent, à M. Losfeld, de Roubaix; 2e, à M. Petit, de Roubaix; 3e, à M. Wanin de Leers; 4e, M. Berton, Croix; 5e, à M. Bourgois de Hem. — Don de M. Catteau, trésorier, un lot Bordeaux, à M. Leclercq, de Lys. — Don de M. J. Duthoit, commissaire, un lot Champagne, à M. Bourgois, de Lys. — Don de M. Tiberghien, négociant, un lot Champagne, à M. Hovelle de Leers. — Don de M. E. Roussel, industriel, à MM. Denis et Devos de Roubaix.

PRIX D'HONNEUR DE LA VILLE DE ROUBAIX. — 1re série, à M. Pipart, de Lys; 2e, M. Questenaire, R ubaix; 3e, M. Duret, Roubaix; 4e, M. Doite, Roubaix; 5e, M. Delannoy, Roubaix; 6e, M. Wanin, Roubaix; 7e, M. Defoort, Roubaix; 8e, M. Wardavoire, Roubaix; 9e, M. Hespel, Roubaix; 10e M. Bulteau, Lys.

PRIX D'HONNEUR ET DE CONCOURS. — 1er Prix, Honoré, Roubaix, à 9 h. 05 m. 10 sec. ; 2e, Pipart, Lys ; 3e, Losfeld, Roubaix ; 4e, Petit, Roubaix ; 5e, Wanin, Lys ; 6e, Pipart, Lys ; 7e, Berton, Roubaix ; 8e, Bourgeois, Hem; 9e, Leclercq, Lys ; 10e, Bourgois, Lys ; 11e, Hovelle, Leers ; 12e, Doitte, Roubaix ; 13e, Vroman, Roubaix ; 14e, Lepers, Leers ; 15e, Dhal, Roubaix ; 16e, Vamorne, Roubaix ; 17e, Hovigne, Roubaix ; 18e, Lepers, Leers ; 19e, Duret, Roubaix.

20e, Grusenaere, Lys ; 21e, Stoffin, Blanc-Seau; 22e, Deldicque, Hem; 23e, Lefebvre, Roubaix; 24e, Planquart, Hutin ; 25e, Ducattez, Roubaix ; 26e, Carlier, Mouveaux ; 27e, Defoort, Roubaix ; 28e, Clément, Roubaix; 29e, Vanbrussel, Mouveaux; 30e, Questenoire, Lys ; 30e, Delannoy, Roubaix ; 32e, Devrient, Roubaix ; 33e, Faret, Roubaix ; 34e, Delmotte, Roubaix ; 35e, Delobel, Roubaix ; 36e, Deveusé, Bon-Espoir ; 37e, Hespel, Rouboix ; 38e, Six, Roubaix ; 39, Brobart, Lille.

40e, Pottier, Roubaix; 41e, A. Mathon, Roubaix; 42e, Dapont, Roubaix; 43e, Marsy, Roubaix; 44e, Lodevecque, Roubaix; 45e, Salembier, Roubaix; 46e, Mulliez, Mouveaux; 47e, Duret, Roubaix; 48e, Arens, Roubaix; 49e Dassonville, Roubaix; 50e, Doitte, Roubaix; 51e, Deroubaix, Leers; 52e, Lohen, Roubaix; 53e, Leclercq, Hem; 54e, Loucheur, Roubaix; 55e, Deleclise, Mouveaux; 56e, Delannoy, Roubaix; 57e, Wardavoir, Roubaix; 58e, Guyot, Roubaix; 59e, Delange, Roubaix.

60e, Deplechin, Roubaix ; 61e, Wanin, Roubaix ; 62e, Vanackers, Roubaix ; 63e, Defoort, Roubaix; 64e, Moulard, Mouveaux; 65e Tételin Roubaix, 66e Clément, Mouveaux; 67e Vandebrugère, Roubaix ; 69e, Catel, Blanc-Seau; 70e Petit, Roubaix ; 71e, Leblanc, Leers ; 72e Ducatteau, Roubaix; 74e, Beffrennes, Roubaix; 75e, Fleury, Roubaix ; 76e, Lepeers, Leers ; 77e, Marescaut, Mouveaux; 78e, Dumoulin, Leers; 79e, Hespel, Roubaix.

80e prix, Wanin, Roubaix; 81e, Deroubaix, Leer ; 82e, Deroubaix; 83e, Bulteau, Lys; 84e, Carrette, Roubaix; 85e, Codou, Roubaix; 86e, Dhalluin, Mouveaux; 87e, Lambre, Roubaix; 88e, Deffrenne, Roubaix; 89e, Loucke, Roubaix; 90e, Dérégnaucourt, Roubaix; 91e, Watteau, Roubaix; 92e, Pluquet, Leers; 93e, Dazin, Roubaix; 94e, Hanton, Roubaix; 95e, Wanin, Roubaix; 96e, Dekaiser, Roubaix; 97e, Bulteau, Lys; 98e, Roty, Roubaix; 99e, Flipo, Croix.

100e, Verriest, Hem; 101e, Leman, Roubaix; 102e, Carrette, Roubaix; 103e, Carrette, Roubaix; 104e, Marsy, Roubaix; 105e, Defaux, Lille, 106e, Dekien, Roubaix; 107e. Croye, Roubaix; 108e, Fourneau, Roubaix; 109e, Pluquet, Wattrelos; 110e, Romain, Leers; 111e. id.; 112e, Rober, Tourcoing; 113e, Verbauvhède, Roubaix; 114e, O. Dhal, Roubaix; 115e, Jenssens, Lille; 116e, Baas, Roubaix; 117e, Wardavoir, Roubaix; 118e, Sadon, Roubaix; 119e, Leclercq, Leers; 120e, Niffle, 121e, Duchatillé, Lannoy.

122e, Dazin, Roubaix; 123e, A. Mathon, Roubaix; 124e, Wanin, Roubaix; 125e, Draux, Roubaix; 126e, Dupont, Roubaix; 127e, Leclercq, Hem; 128e, Lecocq, Roubaix; 129e, Verbauvhède, Roubaix; 130e, Vesquelle, Roubaix; 131e, Planquart, Hutin; 131e, Ponthieu, Roubaix; 132e, Lecomte, Roubaix; 133e, Niffle, Roubaix; 134e, Dupont, Roubaix; 135e, Dobigies, Lannoy; 136e, Noricol, Roubaix; 137e, Defaux, Lille; 138e et 139e, François.

140e, Boudry, Roubaix ; 141e, Gosse, Roubaix ; 142e, Leblanc, Leers ; 143e, Cattoire. Leers ; 144e, Clément, Mouveaux ; 145e, Verriest, Leers ; 146e, Debusquière, Roubaix ; 147e, Mathon, Roubaix : 148e, Fontaine, Roubaix ; 149e, Lecomte, Roubaix ; 150e, Leclercq, Roubaix ; 151e, Dhert, Hem ; 152e, Leclercq, Leers ; 153e, Blonde, Croix; 154e, Lecomte, Roubaix ; 155e, Ducatillon, Hem; 156e, Dujardin, Roubaix ; 157e, Roger, Wattrelos ; 158e, Dhonne, Roubaix ; 159e, Wanin, Roubaix.

160e prix, Smet, Roubaix ; 161e, Draux, Roubaix ; 162e, Millecamps, Roubaix ; 163e, Dupont, Wattrelois ; 164e, Dupont, Wattrelos ; 165e, Salembier, Roubaix ; 166e, Petit, Roubaix ; 167e, Duhamel, Leers ; 168e, Cahaut, Roubaix ; 169e, id ; 170e, Derick, Leers ; 171e, Niffle, Roubaix ; 172e, Salembier, Roubaix; 173e, Lemaire, Marcq ; 174e, Castel, Lannoy ; 175e, Hardez, Leers ; 176e, Guesquière, Mouveaux ; 177e, Vanmarck ; 178e, Lecomte, Breucq ; 179e, Defaux, Lille.

180e, Mourman, Roubaix ; 181e, Delefortrie, Roubaix ; 182e, Fournier, Roubaix; 183e, Marsy, Roubaix ; 184e. F. Maton, Roubaix : 185e, Ducatillon. Hem; 186e, Brébant, Roubaix; 187e, Dessaue, Breucq ; 188, Courouble, Roubaix ; 189e, Moaloet Monveaux ; 190e, Duhamel, Leers; 191e, Dupont, Roubaix : 192e, Cahout, Roubaix : 193e, Lecomte, Roubaix ; 194e, Jenssens, Lille ; 195e, Liagre, Roubaix ; 196e, Debuchy ; 197e, Craye, Roubaix ; 198e, Delmotte, Roubaix ; 199e, Massuz, Roubaix.

200e prix, Joye, Roubaix; 208e, E. Browayes, Roubaix; 202e, Berton, Croix; 203e, Deprince, Roubaix; 204e, Lorthiois, Roubaix; 205e, Verluil, Hem; 206e, Salembier, Roubaix; 207e, Losfeld, Roubaix; 208e, Hanson, Roubaix; 209e, Declercq, Roubaix; 210e et 211e, Courouble, Roubaix; 212e, Beels, Roubaix; 213e, Dubar, Hem; 214e, Derouseaux, Roubaix; 215e, Wilfart, Roubaix; 216e, Dorchies, Roubaix; 217e, F. Legrand, Roubaix; 218e, Vanhorverzuin, Roubaix; 219e, Dutat, Roubaix.

220e, Verriest, Leers; 221e, Renard, Roubaix; 222e, Lecomte, Roubaix; 223e, Baas, Roubaix; 224e, Leclercq, Roubaix; 225e, E. Mathon, Roubaix; 226e, Florin, Leers; 227e, id.; 228e, Deschamps, Roubaix; 229e, E. Catteau, Roubaix; 230e, Landrieux, Roubaix; 231e, Stoffin, Roubaix; 232e et 233, Cocheteux, Roubaix; 234e. Lienard, Roubaix; 235e, Cattoir, Leers; 236e, G. Browayes, Roubaix; 237e, Duiardin, Roubaix; 238e, Viseur, Roubaix, 239e, Fournier, Roubaix; 240e, Parent, Roubaix; 241e, Burcq, Roubaix; 242e, Volcke, Roubaix; 243e. Scamps, Roubaix, 244e, Salembier, Roubaix; 245e, Carlier, Willem.

246e, Leblanc, Leers; 247e, Arens, Roubaix; 248e, Cocheteux, Roubaix; 249e, Herbaux; 250e, Lefebvre, Roubaix; 251e, Ringeval; 252e, Liénart; 253e, Deplechin; 254e, Capart, Roubaix; 255e, Joye; 256e, Verrout, Roubaix; 257e, Bertrand, Croix; 258e, Deconinck, Roubaix; 259e, Mahieu, Roubaix; 260e, Labens, Wattrelos; 261e, Deffrenne, 262e, Verdonck, Roubaix; 263e, Beart, Roubaix.

264e, Roussel, Roubaix; 265e, Hespel; 266e, Liénard, Roubaix; 267e, Pottier, Roubaix; 268e, Isebaert, Roubaix; 269e, Bayart, Roubaix; 270e, Quint, Roubaix; 271e, Verriest, Leers; 272e, Ferret, Roubaix; 273e, Foulon, Roubaix; 274e, Richomme, Roubaix; 275e, Demeulenaere, Roubaix; 276e, Denis, Roubaix; 277e, Devos, Roubaix, à 9 h. 17 m. 30 s.

La dépêche du lâcher indiquait beau temps, vent nord-ouest.

NORD

Dunkerque. — *Odyssée d'un déserteur* — En 1875, Clément Reumont, originaire de la Haute-Savoie, désertait le 110e de ligne, à Dunkerque, et se réfugiait en Belgique. De là, il passa en Hollande, puis en Angleterre, n'exerçant aucune profession, vivant le plus souvent d'expédients; et enfin, en dernier lieu, il s'installait en Suisse, à Genève. Le mois dernier, Reumont, pris de nostalgie, se décida à rentrer en France, où il se croyait oublié.